REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 septembre 2018

Rapport n° 18-05-11

MARCHÉ 2017DSTP03 RELATIF AU SERVICE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE, DE LAVAGE DE LA VITRERIE ET DE NETTOYAGE DES RIDEAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : MODIFICATION N° 3 AU LOT N° 1

Par délibération n° 17-05-25 du 30 juin 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les lots du marché n° 2017DSTP03 relatif au service de prestations de nettoyage, de lavage de la vitrerie et de nettoyage des rideaux des bâtiments communaux comme suit :

- le lot n° 1 (nettoyage des bâtiments communaux) avec la société Clean Service, sise ZI du Vert Galant – 11 rue de la Guivemone à 95310 Saint-Ouen l'Aumône, pour un montant global et forfaitaire annuel de 192 580,86 € HT;
- le lot n° 2 (lavage de la vitrerie des bâtiments communaux) avec la société Clean Service, pour un montant global forfaitaire annuel de 8 280 € HT;
- le lot n° 3 (nettoyage des rideaux des bâtiments communaux) avec la société Coppa SA, sise 95 avenue du Président Wilson à 93108 Montreuil, pour un montant global forfaitaire annuel de 4 421,58 € HT.

Ce marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2017.

Sur la base de la délibération n° 17-08-04 du 21 novembre 2017, une modification n° 1 a été conclue pour les lots n° 1 et n° 2, modifiant les montants annuels comme suit :

Lot $n^{\circ} 1$:

- pour l'année 1 : 216 231,22 € HT (1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)
 pour l'année 2 : 202 980,06 € HT (1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019)
 pour l'année 3 : 195 054,56 € HT (1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020)
- <u>Lot n° 2</u>: 8 563,75 € HT.

Puis, sur la base de la délibération n° 18-04-03 du 26 juin 2018, une modification n° 2 a été conclue pour le lot n° 1, modifiant les montants annuels comme suit :

pour l'année 1 : 216 619,72 € HT
pour l'année 2 : 205 311,06 € HT
pour l'année 3 : 197 385,56 € HT.

Dans le cadre du lot n° 1, il est nécessaire de prendre en compte les travaux d'agrandissement de la crèche qui vont réduire la surface du centre de loisirs Marie Curie. Il a été décidé, de ce fait, à compter du 1^{er} septembre 2018, de réduire la fréquentation de ce centre de loisirs, qui ne sera utilisé que pour l'accueil des enfants les matins et soirs. En contrepartie, la fréquentation du centre de loisirs situé à l'école maternelle Jacques Prévert sera augmentée par une occupation tous les mercredis et toutes les vacances scolaires.

Ce réaménagement d'occupation des sites modifie les forfaits mensuels pour chacun de ces deux sites

La variation des heures de nettoyage pour les 2 sites génére une moins-value mensuelle de 17,83 € HT, soit 213,96 € HT par an, soit une diminution de 1,49 %.

Sites	Forfait mensuel			
	Ancien Prix		Nouveau prix	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Ecole Maternelle Prévert	600,46 €	720,56 €	886,28 €	1 063,53 €
Accueil de loisirs Marie Curie Maison de l'enfance	596,69 €	71,03 €	293,04 €	351,65 €

Cette modification entraı̂ne donc une moins-value mensuelle de 17,83 € HT, portant le montant global et forfaitaire annuel comme suit :

pour l'année 2 : 205 097,10 € HT
pour l'année 3 : 197 171,60 € HT.

Le montant total du marché sur les 3 années sera, de ce fait, porté à 618 888,42 € HT, soit une variation d'environ 7,12 %, pour le lot n°1.

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 septembre 2018, a émis un avis favorable.

Afin d'acter l'ensemble des observations susvisées, il convient d'autoriser Mme le Maire à signer une modification n° 3 au lot n° 1, prenant en compte les nouveaux montants susvisés.

année 2 : 205 097,10 € HTannée 3 : 197 171,60 € HT

et portant ainsi le montant total du marché à 618 888,42 € HT, soit une variation de 7,12 % par rapport au montant initial du marché lot 1.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 septembre 2018

Délibération n° 18-05-11

MARCHÉ 2017DSTP03 RELATIF AU SERVICE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE, DE LAVAGE DE LA VITRERIE ET DE NETTOYAGE DES RIDEAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : MODIFICATION N° 3 AU LOT N° 1

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation relative aux marchés publics constituée de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 25-I.1° et 67 et 68,

Vu la délibération n° 17-05-25 du 30 juin 2017 autorisant le Maire à signer les lots du marché n° 2017DSTP03 relatif au service de prestations de nettoyage, de lavage de la vitrerie et de nettoyage des rideaux des bâtiments communaux,

Vu la délibération n°17-08-04 du 21 novembre 2017,

Vu la délibération n°18-04-03 du 26 juin 2018,

Vu les modifications n° 1 et n° 2 au lot n° 1 du marché n° 2017DSTP03 susvisé,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 18 septembre 2018,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1:

de conclure avec la société Clean Service, sise Z.I. du Vert Galant – 11 rue de la Guivemone à Saint-Ouen l'Aumône (95310), titulaire des lots n° 1 et 2 du marché 2017DSTP03 relatif au service de prestations de nettoyage, de lavage de la vitrerie et de nettoyage des rideaux des bâtiments communaux, une modification n° 3 pour le lot n° 1, modifiant les montants annuels, à compter du 1^{er} septembre 2018, comme suit :

année 2 : 205 097,10 € HTannée 3 : 197 171,60 € HT

et portant ainsi le montant total du marché à 618 888,42 € HT, soit une variation de 7,12 % par rapport au montant initial du marché.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer ladite modification n° 3 pour le lot n° 1.

<u>Article 3</u>: d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget communal des exercices en cours suivants.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val d'Oise le qu'elle a été notifiée aux intéressés le et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET



MARCHE 2017DSTP03 RELATIF AU SERVICE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE, DE LAVAGE DE LA VITRERIE, ET DE NETTOYAGE DES RIDEAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : MODIFICATION N° 3 AU LOT N° 1

Entre les soussignés

La commune de Saint-Leu-la-Forêt, représentée par son Maire, Sandra Billet, agissant en vertu de la délibération n° en date du 25 septembre 2018,

d'une part,

et

la société Clean Service, sise Z.I. du Vert Galant – 11 rue de la Guivemone à 95310 Saint-Ouen l'Aumône, représenté par son Directeur Général, Manuel Correia,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Par délibération n° 17-05-25, en date du 30 juin 2017, les lots n° 1 (nettoyage des bâtiments communaux) et 2 (lavage de la vitrerie des bâtiments communaux) du marché 2017DSTP03 relatif aux services de prestations de nettoyage, de lavage de la vitrerie et de nettoyage des rideaux ont été attribués à la société Clean Services, sise Z.I. du Vert Galant − 11 rue de la Guivemone à 95310 Saint-Ouen l'Aumône, pour un montant annuel global et forfaitaire de 192 580,86 € HT pour le lot n° 1, et de 8 280 € HT pour le lot n° 2, pour une durée ferme de trois ans.

Par délibération n° 17-08-04, en date du 21 novembre 2017, une modification n° 1 a été conclue pour chacun des deux lots, les montants annuels ont été modifiés comme suit :

Lot 1

- Année 1 (1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018) : 216 231,22 € HT
- Année 2 (1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019) : 202 980,06 € HT
- Année 3 (1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020) : 195 054,56 € HT

portant le montant total du marché à 614 265,84 € HT.

Lot 2:8 563,75 € HT

Puis, par délibération n° 18-04-03 en date du 26 juin 2018, une modification n° 2 a été conclue pour le lot 1, modifiant les montants annuels comme suit :

Année 1 : 216 619,72 € HT
Année 2 : 205 311,06 € HT
Année 3 : 197 385,56 € HT

et portant le montant total du marché à 619 316,34 € HT.

Compte-tenu que la ville va entreprendre des travaux d'agrandissement de la crèche, la surface du centre de loisirs Marie Curie va s'en retrouver réduite. Par conséquent, il a été décidé, à compter du 1^{er} septembre 2018, de réduire la fréquentation de ce centre de loisirs, qui ne sera utilisé que pour l'accueil des enfants les matins et soirs. Par contre, la fréquentation du centre de loisirs situé à l'école maternelle Jacques Prévert sera augmentée par une occupation tous les mercredis et toutes les vacances scolaires.

Ce réaménagement d'occupation des sites modifie les forfaits mensuels pour chacun de ces deux sites comme suit :

Sites	Forfait mensuel				
	Ancien Prix		Nouveau prix		
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	
Ecole Maternelle Prévert	600,46 €	720,56 €	886,28 €	1 063,53 €	
Accueil de loisirs Marie Curie Maison de l'enfance	596,69 €	71,03 €	293,04 €	351,65 €	

générant une moins-value mensuelle de 17,83 € HT, soit 213,96 € HT par an, soit une diminution de 1,49 %.

Article 1 - Objet de la modification

La présente modification a pour objet de prendre en compte, à compter du 1^{er} septembre 2018, la modification précitée pour le lot n° 1 et pour les deux années restantes, à savoir :

- année 2 : 205 097,10 € HT - année 3 : 197 171,60 € HT

ce qui ramène le montant total du marché à 618 888,42 € HT, soit une variation d'environ 7,12 % par rapport au montant initial du marché.

Article 2- Conditions générales

Toutes les clauses du marché initial non contraires aux présentes dispositions demeurent en vigueur.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le

Pour la société Clean Services Le Directeur Général Pour la commune Le maire

Manuel Correia

Sandra Billet